

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 Septembre 2017 à 20h30

Étaient présents : Alain FONTAINE, Monique SAINT LEGER, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Nadine HAIE, Gilles VARON, Catherine CARTRY.

Étaient absents excusés : Jean-Michel MARIE, Muriel LEBLANC

Était absent : Alain MOUROCQ

Ordre du jour : approbation du compte rendu du 27/06/17 – choix de l'entreprise pour les travaux de toiture de l'ancienne école – convention avec le SIAEP du Plateau d'Heuland – maintien du CCAS - questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 27/06/2017 n'ayant pas fait l'objet d'observations, est approuvé.

*** choix de l'entreprise pour les travaux de toiture de l'ancienne école**

Sur les trois entreprises consultées, c'est l'entreprise Petitpas de Dozulé qui a été retenue pour effectuer la réfection des toitures des différents bâtiments annexes au logement de l'ancienne école. Le dossier de demande d'aide financière du conseil départemental à hauteur de 8000€ a été déposé en juillet et un emprunt bancaire couvrira la plus grande partie du solde de l'opération.

Ces travaux ne remettent pas en cause le projet lié à la voirie du Chemin de Bernières qui fera l'objet d'un examen prochain des devis reçus pour suite à donner. Par ailleurs le projet d'effacement des réseaux Chemin du Lieu Thil doit être repoussé du fait d'incertitudes restant à régler.

*** convention avec le SIAEP du Plateau d'Heuland**

Pour toute extension du réseau d'eau le SIAEP propose maintenant de signer une convention d'engagement de travaux, pour une estimation donnée correspondant à la part à charge de la commune. Ces extensions concernent des terrains constructibles pour lesquels la commune se doit d'assurer l'accès au réseau.

Deux conventions ont été transmises pour décision du conseil, mais la première est repoussée du fait d'une suspension temporaire du projet de construction, et la seconde doit faire l'objet de renseignements et précisions complémentaires quant aux modalités de faisabilité.

*** maintien du CCAS**

La direction des Finances Publiques rappelle que la loi NOTRe autorise les communes de moins de 1500 habitants à supprimer le CCAS pour alléger les tâches des communes en supprimant le budget et le compte administratif. Le CCAS peut être remplacé par un comité consultatif et son budget intégré à celui de la commune.

Cette recommandation de l'administration fera l'objet d'une prochaine réunion du CCAS et le conseil municipal sera appelé à se prononcer ultérieurement.

Questions et informations diverses.

- il conviendra de donner suite très prochainement aux différents projets concernant le cimetière.
- plancher de la mairie : le protocole d'accord de reprise des désordres constatés sur le plancher neuf de la mairie a enfin été signé par les parties. Les travaux conformes aux préconisations de l'expert pourraient être effectués par deux entreprises, avant la fin de cette année. Les propositions et modalités seront examinées lors d'une prochaine réunion de la commission concernée.
- site internet : il a été enrichi récemment de plusieurs rubriques. Son lien avec le site de NcPA permet d'accéder aux comptes rendus des conseils communautaires qui ne peuvent être repris ici que pour l'essentiel concernant directement la commune. A ce propos le conseil sera bientôt appelé à se prononcer sur l'intégration de 6 communes au territoire intercommunal, extension de périmètre acceptée par NcPA dans sa séance du 31 août dernier.
- le concert d'automne aura lieu le 24 septembre prochain et le repas communal pourrait être le 19 novembre.

La séance est levée à 22h45

la secrétaire de séance, Monique Saint-Léger

